

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 2 juillet 2010

L'an deux mil dix, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, TRAMIER Claire, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, DESROQUES Fabienne, BRETECHE Christine, LE TOUCHE Henri, DOUAUD-RICORDEL Alice, FOUQUET Gaëdic.

**Absents excusés :** SAPHORE Ghislaine, VIAUD Cédric, DORNER Yoann, NEVOUX Catherine (procuration BIGUET Ch.).

Madame BRETECHE Christine a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2010.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

### **DELIBERATION SUR LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire expose le droit de préemption urbain d'un paragraphe du PLU. Pour être effectif, une délibération doit être prise afin de nommer les zones.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de disposer de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, institué en application des dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, sur les zones U et AU et donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER sur habitation du bourg**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande d'un notaire de déclaration d'intention d'aliéner sur une partie de la propriété de la SCI DE LA BOSSE au 5 rue du Port, partie concernant un appartement. Le débat a été lancé quant au devenir du dernier commerce à côté, et sur le rôle que peut jouer la commune sur le maintien de ce commerce.

Considérant que, à l'heure actuelle, le projet communal n'est pas aboutit, et, de surcroît, le prix de l'opération est très élevé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préempter cette parcelle, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires quant à cette décision.

## **PROJET D'AMENAGEMENT DU PREAU DE L'ANCIENNE ECOLE**

Un nouveau chiffrage des travaux a été reçu.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de lancer l'opération de réaménagement du préau de l'ancienne école
- de donner à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier,
- de demander une subvention auprès du Conseil Général avec le Fond d'Aménagement Communal.

## **INONDATIONS DANS LE VAR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les inondations récentes du Var et des dégâts des communes impactées par ces intempéries exceptionnelles.

Spontanément, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention à hauteur d'un euro par Lavausien, et charge Monsieur le Maire de désigner une commune de même nombre d'habitants que Lavau-sur-Loire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Personnel occasionnel : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à la majorité (1 abstention, 1 voix contre), Monsieur le Maire à embaucher du personnel, de manière occasionnelle, en cas de besoin urgent (ex : grève à l'école...).
2. Subvention voyage scolaire école publique :  
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'école publique relatif à une demande de participation financière de 1 € par élève de l'école pour le voyage de fin d'année au Parc de Branféré.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte d'attribuer cette subvention.
3. Commission aménagement du bourg :  
Monsieur le Maire expose le travail effectué par le C.A.U.E.  
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide
  - de continuer la démarche et charge Monsieur le Maire de lancer un avis d'appel public à la concurrence,
  - de donner à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.
4. Lotissement des Epinettes : avant que les maisons soient construites, il est décidé d'attribuer une nouvelle numérotation des terrains de l'allée des Ibis.
5. Le Conservatoire du Littoral invite les élus à venir découvrir les travaux des étudiantes sur un projet d'aménagement du site du « Trou Bleu », ainsi que de celui du « Port de Rohars » à Bouée. Ce travail a été effectué par des étudiantes de l'Institut Supérieur des Arts Appliqués (I.S.A.A.) dans le cadre de leur BTS.
6. Commission Sécurité routière : la commission de Sécurité Routière du Département est passée sur notre commune le vendredi 25 juin en après-midi. Les conclusions de cette commission sont les suivantes :

- sur la RD 90, après le « Trou Bleu », en allant vers Donges, il s'agit de mettre de l'enrochement afin de refaire le bas côté.
- sur la RD 90 en allant vers Bouée, sur la ligne droite du « pont qui tourne », il s'agit de faire venir un tractopelle pour refaire les fossés et les bas côtés ; au lieu dit « la Guibardais », il s'agit de buser sur 50 mètres entre le chemin et la borne à incendie, et de goudronner la bande de roulement en bordure de chaussée côté Est.

7. Réseau Rural d'Education : lecture du courrier du Conseil Général concernant la suppression du RRE.
8. RTE : des travaux de peinture sont effectués sur les pylônes de la ligne électrique Cordemais-Pontchateau.

Fin à 23h45.